Ref. formation 202310187261

DE Auxiliaire de puériculture post bac ASSP

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CHU BORDEAUX
HELENE STIEVENARD
05.57.82.05.13
helene.stievenard@chu-bordeaux.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Conditions d'accès :

Tout candidat titulaire du Baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins et services à la personne » (ASSP) âgé de moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage. (Dérogations à la limite d'âge de 30 ans suivant dispositions légales notamment lorsque le contrat est conclu par une personne reconnue travailleur handicapé, sportif de haut niveau et pour les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise dont la réalisation est conditionnée à l'obtention du diplôme)

Prérequis pédagogiques :

Etre titulaire du Baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins et services à la personne » (ASSP)

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Devenir auxiliaire de puériculture

Contenu et modalités d'organisation

En institut de formation d'auxiliaire de puériculture (IFAP) 497 heures Les titulaires du BAC pro ASSP doivent suivre et valider les modules 1, 2, 3, 4, 5 Bloc de compétences 1 • Module 1 (112 h) Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale • Module 1 bis (28 h) Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale • Module 2 (14 h) Repérage et prévention des situations à risque Bloc de compétences 2 • Module 3 (77 h) Evaluation de l'état clinique d'une personne • Module 4 (154 h) Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement • Module 5 (35 h) Accompagnement de la mobilité de la personne aidée L'accompagnement des apprenants s'appuie sur 3 dispositifs : • Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) : 35 h en début de formation • Suivi pédagogique individualisé des apprenants : 7 h tout au long de la formation • Travaux personnels guidés (TPG) : 35 h réparties au sein des différents modules

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte**

Validation(s) Visée(s)

Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture - *Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)*

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00395886	du 08/01/2024 au 20/12/2024	Bordeaux (33)	CHU BORDEAUX		Non éligible	Contrat app
00461465	du 06/01/2025 au 19/12/2025	Bordeaux (33)	CHU BORDEAUX		Non éligible	Contrat app